

### 3. Principe de précaution



Le “**principe de précaution**” est une notion qui préconise l’adoption de mesures dans les cas où les données scientifiques sont insuffisantes, peu concluantes ou incertaines et où une évaluation scientifique préliminaire montre qu'on peut raisonnablement craindre des effets potentiellement dangereux pour l'environnement et la santé. Autrement dit, une action de prévention ne devrait pas être différée simplement en raison de l’absence de renseignements scientifiques complets. Le “principe de précaution” a été incorporé dans plusieurs accords internationaux portant sur la protection de l’environnement et, pour certains, il est dorénavant reconnu comme un principe général du droit international de l’environnement.

Par exemple, en février 2000, la Commission Européenne a adopté une communication sur le principe de précaution :

[http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-00-96\\_fr.htm?locale=en](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-00-96_fr.htm?locale=en)

En 2007, suite à un rapport publié par BioInitiative (<http://www.bioinitiative.org/table-of-contents/>), l’Agence Européenne pour l’Environnement (AEE) publie une communication qui recommande aux Etats membres de protéger la population contre les champs électromagnétiques induits par la téléphonie mobile

<http://www.eea.europa.eu/highlights/radiation-risk-from-everyday-devices-assessed>

En 2011, en vertu du principe de précaution, l’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe (APCE) a émis une résolution pour soutenir la position de l’EEA : en vertu du principe de précaution, il faut abaisser les normes d’exposition de 0,6 à 0,2 V/m

<http://www.teslabel.be/politique/151-pollution-electromagnetique-conseil-de-leurope-et-etat-belge-le-grand-ecart>

Au vu des incertitudes actuelles et du débat scientifique autour des effets et du danger pour la santé de l’exposition à long terme aux ondes électromagnétiques, ce principe de précaution devrait guider sans compromis possible la politique de prévention au sein des entreprises.

**Voir encore à ce propos** : Débats Ripostes La Libre 7 décembre 2012 :

Oui : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/oui-51b8f587e4b0de6db9c8d9cc>

Non : <http://www.lalibre.be/debats/opinions/non-51b8f56ee4b0de6db9c8d4be>